



# UNE INSTITUTION, DES SERVICES

Depuis 1945, l'UDAF s'engage auprès des familles... Avec plus de 150 bénévoles et 130 salariés

## INSTITUTION

L'Union Départementale des Associations Familiales de Saône-et-Loire est gérée par un Conseil d'Administration composé d'administrateurs bénévoles, dont le Président est Bernard DESBROSSES.

### 4 MISSIONS

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial
- Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics
- Gérer tout service d'intérêt familial confié par les pouvoirs publics
- Défendre les intérêts matériels et moraux des familles, s'ils sont mis en cause en exerçant l'action civile devant les juridictions

Elle rassemble 70 associations familiales représentant plus de 5500 familles fédérées au sein de mouvements à but général ou spécifiques qui interviennent dans des domaines tels que l'éducation, la santé, le handicap, etc.

Plus de 150 représentants exerçant bénévolement leur mandat auprès de différents organismes, dans le cadre de :

- L'action sociale
- Le logement
- L'éducation et la formation
- La santé
- L'action économique

ainsi que dans les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale).



[www.udaf71.fr](http://www.udaf71.fr)

Union Départementale des Associations Familiales de Saône-et-Loire  
35 ter rue de l'Héritan - CS 90810 - 71010 MACON CEDEX  
03.85.32.88.00

## DES SERVICES ET ACTIVITES



### Service de Protection Juridique des Majeurs

Il s'agit du suivi de personnes majeures bénéficiant d'une mesure de protection (curatelle, tutelle, mesure d'accompagnement judiciaire, sauvegarde de justice, etc.) ordonnée par le juge des tutelles. Une mesure de protection consiste à gérer la situation financière, administrative, sociale, patrimoniale et juridique de la personne protégée. Votre principal interlocuteur à l'UDAF est le mandataire judiciaire.



### Service d'Aide à la Gestion du Budget Familial

La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) est prononcée par le Juge des Enfants. Cette aide, limitée dans le temps, est apportée à des familles confrontées à des difficultés financières qui compromettent l'équilibre familial. L'objectif de cette mesure est, par l'accompagnement à la gestion des prestations familiales, d'exercer une action éducative et budgétaire auprès de la famille en vue d'un retour à l'autonomie. Votre interlocuteur à l'UDAF est le délégué à la tutelle.



### Suivi de L'Accueil Familial personnes âgées et/ou handicapées

En partenariat avec le Conseil Départemental, l'UDAF par l'intermédiaire d'une conseillère en économie sociale et familiale assure le suivi de personnes âgées et/ou handicapées placées en familles d'accueil.



### Service de Micro-Crédit Personnel Garanti

Le micro-crédit apporte une réponse aux personnes en difficulté et exclues du système bancaire en les accompagnant. Votre interlocuteur à l'UDAF est le référent social.



### Autres activités

- Service d'Action Educative et Budgétaire
- Mandataire dans le cadre de procédure de rétablissement personnel
- Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux